



## CONSEIL DES MINISTRES COMPTE RENDU

*Mercredi 25 mai 2022*

Le Conseil des ministres s'est réuni ce mercredi. Parmi les dossiers examinés, il a adopté les dossiers suivants (lien du sommaire interactif) :

<b>PR - Président</b> .....	<b>2</b>
• Subvention de la Délégation au développement des communes .....	2
<b>MEF - ministre des Finances et de l'Economie</b> .....	<b>2</b>
• Prix des hydrocarbures au 1 <sup>er</sup> juin 2022 .....	2
<b>MAF - ministre de l'Agriculture et du Foncier</b> .....	<b>3</b>
• Subvention au profit du Comité Heiva de la commune de Tubuai.....	3
<b>MCE - ministre de la Culture, de l'Environnement et des Ressources marines</b> .....	<b>3</b>
• 51 <sup>ème</sup> édition du salon des Marquises .....	3
• 33 <sup>ème</sup> édition du Heiva rima'ī.....	4
• 12 <sup>ème</sup> édition du salon de la fête des mères .....	4
<b>MEA - ministre de l'Education et de la Modernisation de l'Administration</b> .....	<b>5</b>
• Subventions aux établissements scolaires.....	5
<b>MTS - ministre du Travail, des Solidarités et de la Formation</b> .....	<b>6</b>
• Reconnaissance par l'Etat de titres à finalité professionnelle.....	6
<b>MJP - ministre de la Jeunesse et de la Prévention contre la délinquance</b> .....	<b>7</b>
• Mise en œuvre du dispositif « Pass'Sport ».....	7
• Soutien aux associations de jeunesse et d'éducation populaire.....	8

- PR -

### **Subvention de la Délégation au développement des communes**

Dans le cadre de la politique du Pays d'accompagnement et de soutien des opérations d'investissement des communes, le Conseil des ministres a validé 5 nouveaux octrois de financement au profit de 4 communes et issus de la 2<sup>nd</sup> session de programmation des dossiers reçus par la Délégation pour le développement des communes en août 2021. Il s'agit des derniers financements relevant de cette session.

Ceux-ci représentent une participation du Pays de plus de 53,6 millions de Fcfp pour des investissements communaux d'environ 109,4 millions de Fcfp, soit un taux de participation de 49%.

Les octrois visent des acquisitions et des travaux en faveur des communes de Hikueru, Nukutavake, Papeete et Tumaraa sur 4 secteurs. Il s'agit des acquisitions d'une navette maritime, de foncier, et d'un engin. Pour les travaux, ceux-ci concernent des rénovations de structures communales.

Sur un autre volet, le Conseil des ministres a pu valider la mise en œuvre de mesures concernant la problématique d'acheminement de matières premières qui se fait ressentir à travers le monde. En effet, cette situation, induite par les effets de la crise Covid et amplifiée par le conflit Russo-Ukrainien, entraîne des délais supplémentaires dans la réalisation des chantiers et la livraison des matériaux et équipements.

Bien conscient des répercussions sur les opérations financées au profit des communes, le Pays souhaite réagir de manière proactive pour éviter aux bénéficiaires de ces octrois de financement d'être lésés par des retards importants, hors de leur contrôle.

Ce faisant, un projet de texte est en cours pour permettre aux communes qui justifieront de cet impact, de bénéficier d'une souplesse supplémentaire, et exceptionnelle, concernant les délais de réalisation de leurs opérations.

Le Pays confirme ici, sa préoccupation constante : une qualité de vie et un service amélioré pour sa population et ce, auprès des communes.

- MEF -

### **Prix des hydrocarbures au 1<sup>er</sup> juin 2022**

Conformément à l'engagement pris par le Gouvernement, les prix des hydrocarbures ne sont pas revalorisés au 1<sup>er</sup> juin 2022, malgré les tendances toujours haussières des cours du pétrole.

Cette intervention permettra à l'ensemble des ménages et du secteur économique de ne pas subir les hausses actuelles du prix de l'essence et du gazole.

Pour rappel, le prix de l'essence à la pompe en Polynésie française s'établit à 146 Fcfp contre 185,4 Fcfp en Nouvelle-Calédonie et, en moyenne, 235 Fcfp le litre en métropole. Grâce à l'intervention du Fonds de Régulation des Prix des Hydrocarbures (FRPH), en

Polynésie, l'essence sans plomb à la pompe est ainsi 61% moins chère qu'en métropole et 27% moins chère qu'en Nouvelle-Calédonie.

### - MAF -

#### **Subvention au profit du Comité Heiva de la commune de Tubuai**

Le Conseil des ministres a octroyé une aide financière, d'un montant de 300 000 Fcfp, au profit du Comité Heiva de la Commune de Tubuai pour financer l'organisation du « Heiva i Tubuai 2022 ».

Le comité Heiva de la commune de Tubuai, association loi 1901, se compose de membres bénévoles, issus des groupes de danse et chant, de représentants de forains, du Tu'aro sports, du district de Va'a, de la fédération artisanale, du comité des sports, de l'agriculture et de l'horticulture, et de la pêche. Il a pour but, en collaboration avec la commune de Tubuai, d'organiser, développer, soutenir, partager et promouvoir la culture polynésienne en organisant des fêtes folkloriques, culturelles, traditionnelles et sportives telles que : Heiva Rima'i, Heiva Va'a, Heiva Tu'aro Maohi, Heiva Fa'apu.

### - MCE -

#### **51<sup>ème</sup> édition du salon des Marquises**

Sous l'égide du ministère de la Culture, en charge de l'Artisanat, le Service de l'artisanat traditionnel a le plaisir de présenter la 51<sup>ème</sup> édition du salon des Marquises. Cet événement est organisé par la fédération « Te Tuhuka o te henua enana », présidée par Monsieur Marc Barsinas, et aura lieu du jeudi 2 au dimanche 12 juin 2022 au Parc des exposition de Mamao.

Cette nouvelle édition compte 88 artisans exposants, issus de 27 associations et répartis sur une soixantaine de stands. Venus de l'ensemble des îles à l'exception de Hiva Oa, tous viennent témoigner de la puissance, de la diversité et de la richesse des expressions artisanales marquisiennes.

Tout au long de l'exposition, la fédération propose de nombreuses démonstrations : la réalisation de *kumu hei*, mais aussi des démonstrations de sculpture sur pierre, sur os, sur bois, peinture ou *tapa*. Ces rendez-vous plongent ainsi les visiteurs au cœur de l'identité de l'artisanat marquisien.

Les animations musicales avec les *New's barefoot* et les prestations de groupes de danse marquisiens rythment les journées avec intensité. Les samedis 4 et 11 juin sont à noter tout particulièrement, avec l'organisation de « journées spéciales marquisiennes », sous forme de tableaux vivants. Les démonstrations sont variées et s'enchaînent tout au long de la journée, avec des démonstrations d'art culinaire, et des dégustations.

L'inauguration officielle aura lieu le jeudi 2 juin 2022 à 10h00 au parc des exposition de Mamao. Les heures d'ouverture au public sont de 8h00 à 18h00 tous les jours.

Les informations complémentaires seront accessibles en ligne sur le site [www.artisanat.pf](http://www.artisanat.pf) à l'approche de l'événement.

### **33<sup>ème</sup> édition du Heiva rima'i**

Sous l'égide du ministère de la Culture, en charge de l'Artisanat et avec l'accompagnement du Service de l'artisanat traditionnel, le comité *Tahiti i te rima rau*, présidé par Nathalie Teariki, organise le 33<sup>ème</sup> Heiva rima'i.

Ce salon regroupe des artisans des 5 archipels, qui présentent toute la richesse et la diversité de l'artisanat traditionnel polynésien et se tiendra du 30 juin au 17 juillet sur le thème *Te mau hotu o te fenua* : « Les merveilles de la terre ».

Cette nouvelle édition passe de 4 à 3 semaines, avec l'objectif d'un salon plus condensé, qui permet de proposer une programmation plus intense, tout en préservant la richesse des contenus.

Placée sous le signe des archipels, elle mettra à l'honneur les spécificités de chacun au travers de différentes journées à thèmes. Ainsi les journées dédiées aux Marquises, Australes et Îles Sous-le-Vent, permettront de découvrir la culture de ces archipels avec des démonstrations, concours, mais aussi des animations de danse et de musique et des dégustations culinaires sur le thème.

Le visiteur aura également le plaisir de découvrir d'autres thématiques telles que la bijouterie, le *tīfaifai*, les coquillages, mais aussi une journée peinture, sculpture, etc.

Les démonstrations et les ateliers s'enchaîneront tous les jours sur tous les thèmes, avant de s'achever le dernier weekend par une journée polynésienne, des animations musicales et la remise des prix de tous les concours.

Enfin pour ces festivités qui portent bien leur nom, le comité *Tahiti i te rima rau* remet à l'honneur le concours de « Miss Mama rima'i ». Organisé entre artisans exposants et organisateurs, ce concours permettra d'élire la représentante de cette 33<sup>ème</sup> édition parmi des candidates qui doivent être âgées de 40 à 60 ans pour se présenter.

L'inauguration officielle est prévue le jeudi 30 juin 2022 à 10h00 au Parc des expositions de Mamao et se poursuivra par une visite des stands. Les horaires d'ouverture au public sont de 9h00 à 17h30 tous les jours, le programme détaillé sera accessible sur le site [www.artisanat.pf](http://www.artisanat.pf).

### **12<sup>ème</sup> édition du salon de la fête des mères**

Sous l'égide du ministère de la Culture, en charge de l'Artisanat, le Service de l'artisanat traditionnel a le plaisir de présenter la 12<sup>ème</sup> édition du salon de la fête des mères. Cet événement est organisé par l'association Artisanat d'Art, présidée par Madame Fauura Bouteau, du jeudi 26 mai au dimanche 29 mai inclus, dans les salles de banquet du Hilton Hôtel Tahiti.

Ce salon regroupe une quarantaine d'artisans sélectionnés avec soin, qui valorisent leur savoir-faire par la réalisation de pièces uniques s'appuyant sur la diversité des matières



premières propres à la Polynésie (coquillage, nacre, fibre, os, perles de culture de Tahiti, etc.) mais aussi sur l'originalité et la qualité des créations.

Véritable label de qualité et référence pour le secteur, les organisateurs s'assurent en effet du professionnalisme et de la qualité des créations présentées. Combinant avec art les savoir-faire traditionnels et l'innovation liée à la modernité, les artisans d'art présentent des œuvres à l'inspiration sans cesse renouvelée.

L'inauguration officielle aura lieu le jeudi 26 mai 2022 à 10h00 dans les salles banquet du Hilton Hôtel Tahiti. Les heures d'ouverture au public sont de 8h00 à 17h00 tous les jours sauf le dernier jour, le dimanche 29 mai, où le salon fermera ses portes à 16h00.

Les informations complémentaires seront accessibles en ligne sur le site [www.artisanat.pf](http://www.artisanat.pf).

## - MEA -

### Subventions aux établissements scolaires

Sur proposition de la ministre de l'Éducation, le Conseil des ministres a adopté l'octroi de subventions de fonctionnement pour un montant total de 17 609 110 Fcfp en faveur de 7 établissements publics d'enseignement de la Polynésie française. Il a ainsi été décidé d'octroyer les subventions comme suit :

Etablissements scolaires	Intitulés	Subventions
Collège Maco-Tevane	Travaux de rénovation des logements de fonction	1 500 000 Fcfp
	Travaux de rénovation de la charpente métallique de la zone de livraison	813 807 Fcfp
	Travaux d'étanchéité et de rénovation du bâtiment de l'administration	1 739 070 Fcfp
	Achat et installation de matériels pour le système de sécurité incendie	472 733 Fcfp
Collège de Taiohae – Nuku Hiva	Surcoût des repas du service de restauration et d'hébergement	2 155 000 Fcfp
Collège de Hakahau – Ua Pou	Hébergement des participants au Heiva Taure'a	430 000 Fcfp
Collège de Hao	Rénovation du bateau école du CETAD	447 416 Fcfp
	Visite des lycées de Tahiti par les élèves de 3 <sup>ème</sup> dans le cadre de leur orientation	730 289 Fcfp
Collège de Rangiroa	Prise en charge des élèves internes infectés par la Covid-19	964 100 Fcfp
	Rénovation de 2 salles de classe	2 500 000 Fcfp
	Rénovation des toitures de 2 bâtiments	2 458 089 Fcfp
Lycée Hôtelier de Tahiti	Participation au concours du « Meilleur apprenti de France – Art de la table »	600 000 Fcfp



	Participation à la cérémonie de remise des médailles d'or du concours « Meilleur apprenti de France – Art de la table »	700 000 Fcfp
	Participation au concours Frédéric Delair	600 000 Fcfp
Collège de Punaauia	Travaux d'étanchéité des bâtiments du SEGPA	1 498 606 Fcfp
<b>TOTAL</b>		<b>17 609 110 Fcfp</b>

**- MTS -**

### **Reconnaissance par l'Etat de titres à finalité professionnelle**

Le Conseil des ministres a validé 16 projets de délibération relatifs aux demandes de reconnaissance par l'Etat de titres à finalité professionnelle préparés et délivrés par la Polynésie française. Ces 16 projets concernent les formations suivantes :

- Agent de maintenance en marine de plaisance (AMMP)
- Agent de service médico-social (ASMS)
- Agent magasinier (AM)
- Assistant chef de chantier gros-œuvre (ACCGO)
- Chef d'équipe aménagement-finitions (CEAF)
- Chef d'équipe gros-œuvre (CEGO)
- Conducteur de travaux du bâtiment et du génie civil (CDTBGC)
- Cuisinier (CUI)
- Employé(e) d'étage en hôtellerie (EEH)
- Guide accompagnateur touristique (GAT)
- Manager d'unité marchande (MUM)
- Mécanicien réparateur en marine de plaisance (MRMP)
- Monteur dépanneur en climatisation (MDC)
- Réceptionniste en hôtellerie (RH)
- Serveur(se) en restauration (SER)
- Technicien supérieur systèmes et réseaux (TSSR)

Il est à noter que ces titres attestent des mêmes compétences, aptitudes, connaissances et conditions de délivrance et produisent les mêmes effets que les diplômes ou titres à finalité professionnelle, délivrés au nom de l'Etat, leur servant de référence.

Ces titres, ainsi reconnu par l'Etat, et qui ont l'équivalent des titres délivrés régulièrement au nom de l'Etat en France métropolitaine, garantissent aux titulaires polynésiens les mêmes compétences, aptitudes, connaissances et conditions de délivrance, dont bénéficient actuellement les titulaires résidant en métropole.



Dans cette optique, les présents titres à finalité professionnelle polynésiens seraient certifiés de la mention : « Reconnu par l'Etat » et seraient par conséquent inscrits au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

Il en résulte qu'à l'issue de ces procédures de reconnaissance, ces titres permettront :

- Aux adultes, souvent dotés d'une expérience professionnelle, d'améliorer leur insertion dans l'emploi ainsi que leur mobilité professionnelle ;
- Aux personnes se retrouvant hors du système scolaire, sans diplôme, d'acquérir une professionnalisation reconnue dans le monde du travail ;
- Aux personnes confrontées aux mutations économiques, de pouvoir se convertir.

Ainsi, il apparaît significativement que l'acquisition de ces titres permettraient l'insertion voire le retour à l'emploi de nombreuses personnes sans qualification.

L'organisme de formation désigné, pour préparer et conduire les candidats à l'obtention de ces titres est le centre de formation professionnelle pour adultes (CFPA).

Reconnu comme étant le bras armé de la Polynésie française, en matière de formation professionnelle, le CFPA, dispersé sur 4 sites distincts sur le territoire, à Pirae, Punaru'u, Taravao et Faaroa (Raiatea), a pour mission d'animer la formation professionnelle de toute personne âgée de plus de 16 ans, présentant un déficit de qualification ou souhaitant accéder à un titre supérieur au diplôme détenu.

- MJP -

### **Mise en œuvre du dispositif « Pass'Sport »**

Afin de favoriser la pratique des activités physiques et sportives auprès des jeunes et soutenir les acteurs du sport particulièrement touchés par la crise sanitaire, le ministère de la Jeunesse et de la Prévention contre la délinquance, en charge des Sports, et la Direction de la jeunesse et des sports (DJS), en partenariat avec le Comité Olympique de Polynésie française (COPF) et la Caisse de prévoyance sociale (CPS), lanceront pour la rentrée scolaire prochaine, un dispositif dénommé « Pass'Sport ».

Il s'agira d'une aide financière allant jusqu'à 8 000 Fcfp par enfant de 6 à 18 ans, bénéficiaires soit de l'allocation de rentrée scolaire (ARS), soit de l'allocation spéciale aux enfants handicapés (ASH), et qui permettra de payer tout ou partie, une licence, l'adhésion au sein d'un club sportif répertorié et/ou un équipement proposé par le club et nécessaire à la pratique de la discipline concernée.

Grâce à une enveloppe financière mobilisée par l'Etat, en faveur de la Polynésie française, d'un montant avoisinant les 78 millions Fcfp, cette aide sera un vrai coup de pouce pour le secteur sportif associatif et une belle mesure sociale destinée à offrir aux enfants et jeunes des familles les moins favorisées, l'accès à un cadre sécurisant et éducatif comme le club sportif peut en proposer.



## **Soutien aux associations de jeunesse et d'éducation populaire**

Au cœur de la société civile, les associations de jeunesse occupent une place essentielle dans la vie collective du Pays et dans le fonctionnement du modèle de la société polynésienne. Elles sont fréquemment amenées à anticiper, éclairer ou compléter l'action conduite par les pouvoirs publics, inspirant le Gouvernement et les collectivités locales à la mise en œuvre de nouvelles formes d'intervention, aux avant-postes de l'innovation et de la créativité.

Afin de soutenir l'activité éducative de ces associations et leur permettre de toujours mieux répondre aux urgences de la jeunesse, le Pays soutient financièrement les actions dont la nature et la portée correspondent aux exigences d'une politique en faveur du lien social, de la prévention contre la délinquance et de la promotion des démarches éducatives.

Sur proposition du ministre en charge de la Jeunesse, le Conseil des ministres a validé l'octroi de subventions de fonctionnement pour un montant total de 1 400 000 Fcfp, en faveur de 4 associations, pour le financement général de leurs activités au titre de l'année 2022. Il a ainsi été décidé d'octroyer les subventions comme suit :

- Association du musée des îles de Tahiti : 200 000 Fcfp
- Association Taparau : 200 000 Fcfp
- Conseil du scoutisme polynésien : 400 000 Fcfp
- Association du Comité des sports et jeunesse de Tairapu-Ouest : 600 000 Fcfp.

---

SERVICE DE LA COMMUNICATION

---